

La séance est ouverte à 16H50

Présents : Philippe EGG, Maire et Président du CCAS

Conseillers municipaux : Claudie BLANC, Geneviève MANENT, Régis VALENTIN

Membre extérieur : ESTIENNE Elisabeth, Mireille CEREAS

Absentes excusées : FAT LAKEHAL, Marie-Jo SOTTO

Secrétaire de séance : Régis VALENTIN

1/ Approbation du procès-verbal de séance du CA du CCAS du 14.04.2023

Les membres du CA du CCAS n'ont pas de modifications à apporter.

Adopté à l'unanimité

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – Année 2023

Le dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Le FSL met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement (premier loyer, dépôt de garantie, ouverture des compteurs, assurance d'habitation, frais de déménagement, mobilier de première nécessité), le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou visant la lutte contre la précarité énergétique.

En 2022, sur la commune de Cucuron, les aides se sont réparties comme suit :

Dispositifs	Nombre de bénéficiaires	Montant total des aides
Logements (accès et maintien)	6	1 350 €
Impayés d'énergie	5	1 068.06 €
Impayés d'eau	5	491 €
TOTAL	16	2 909.06 €

Le Fonds est abondé par le Conseil Départemental, l'État, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et rapporté au nombre d'habitants :

- Logements : 0.1068 €,
- Énergie : 0.1602 €,
- Eau : 0.1602 €.

Monsieur le Président du CA du CCAS propose une participation de 740 € au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Approuve, la proposition de participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Dit, que la somme de 740 € sera versée au Département au titre de l'année 2023.

Précise, que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif du CCAS 2023.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

3/ Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) – Année 2023

La compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a été confiée au Conseil Départemental. L'objectif de ce dispositif, en faveur des jeunes en difficultés âgées, entre 18 et 25 ans, habitant le Département, est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. 527 jeunes vauclusiens ont bénéficié d'une aide financière en 2022.

Le financement du Fonds est assuré majoritairement par le Département. Toutefois, les collectivités locales, les groupements et organismes de protection sociale peuvent abonder le FAJ.

La participation au FAJ, au titre de l'année 2023, est fixée selon le barème suivant :

NOMBRE D'HABITANTS	MONTANT DE LA PARTICIPATION
De 0 à 2 000 habitants	Forfait 200 €
De 2000 à 5 000 habitants	0.10 € par habitant
Au-delà de 5 000 habitants	0.15 €par habitant

Monsieur le Président du CA du CCAS propose une participation de 200 € au titre du Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Approuve, la proposition de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Dit, que la somme de 200 € sera versée au Département au titre de l'année 2023.

Précise, que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif du CCAS 2023.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

4/ Colis de Noël

Les membres du CCAS décident de reconduire la distribution de colis de Noël aux personnes âgées de 80 ans et plus.

Lorsque les deux personnes du couple seront âgées de 80 ans et plus, un seul colis sera remis avec en complément une bouteille de vin cuit.

Un premier recensement a été effectué et il a été comptabilisé 36 couples d'une seule personne de 80 ans et plus, 30 couples dont les deux ont 80 ans et plus, 76 personnes seules et 9 personnes résidents en maison de retraite.

Au jour de la séance, il est envisagé de commander 140 confiseries et 30 bouteilles.

Les colis devront être récupérés en Mairie. Les permanences sont prévues les mardi 5.12.2023 et vendredi 8.12.2023, de 9H00 à 16H00.

Des courriers seront adressés aux intéressés aux alentours du 21.11.2023.

La séance est levée à 17H08.

**Le Président du CA du CCAS
Philippe EGG**

**Le secrétaire de séance
Régis VALENTIN**

